



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 11 novembre 2024 à 19 h
Maison de la culture Ahuntsic-Cartierville - 10300, rue Lajeunesse, 1^{er} étage**

PRÉSENCES :

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic
Madame Julie Roy, Conseillère du district de Saint-Sulpice
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Diane Martel, Directrice d'arrondissement
Monsieur Marc Cardinal, Directeur performance, greffe et services administratifs
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Madame Amélie Dubé, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Madame Miquellange Mila, analyste de dossiers
Monsieur Jean-Michel Brunet, Commandant PDQ 27

Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 03.

10.01A

Présentation des signataires du livre d'or

La mairesse présente les signataires du livre d'or :

- Joe Stinziani
- Rosalba Stinziani
- Claude Gravel
- Léo Fiore

10.01B

Information par les membres du conseil d'arrondissement

La mairesse de l'arrondissement et les conseiller-ères abordent les sujets suivants :

- Madame Émilie Thuillier: Souper des membres de l'AGAGO.
Consultations publiques sur le choix d'une oeuvre d'art pour la placette située à l'intersection des boulevards Laurentien et Keller.
Présentation de l'avancement du projet d'écoquartier Louvain Est.
- Madame Effie Giannou: Jour du Souvenir.
4^e édition du Festival interculturel du CACI.
Grand bazar annuel de la Croix de secours arménienne.
Événement La Magie de Noël organisé par l'AGAGO.
Distribution de 500 paniers de Noël par La Corbeille.
Collecte des résidus verts.

- Madame Nathalie Goulet: Signataires du livre d'or.
Inauguration de la nouvelle murale au parc Marcelin-Wilson.
Inauguration des nouveaux terrains de basketball du parc Marcelin-Wilson.
Projet de murale « Robert Charlebois » dans le stationnement du supermarché Maxi sur le boulevard Saint-Laurent.
Parcours balado le long du boulevard Gouin par Jocelyn Sioui.
Clôture du parc Nicolas-Viel.
Consultation au sujet du réaménagement du parc Saint-Benoît.
Marchés de Noël du quartier et achat local des fêtes.
- Madame Julie Roy: Ruelles hantées à l'Halloween.
Subvention pour la pratique du vélo d'hiver.
Reconduction de stations Bixi pour la saison hivernale.
Nouveaux panneaux d'arrêt pour apaiser la circulation dans Saint-Simon.
Campagne d'achat local des commerçants du quartier Youville.
Consultations publiques sur la réfection des parcs du Tour-du-chapeau et Berthe-Louard.
- Monsieur Jérôme Normand: Consultation pour le réaménagement du parc Lomer-Gouin.
Assemblée d'organisation de la nouvelle SDC Fleury Est.
Lancement du bulletin semestriel et adhésion à la SHAC.
Consultation de la CMM au sujet du PMAD.

10.02

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure

- 2200, boulevard Henri-Bourassa Est et 10695, rue Parthenais - Lots 1 742 021 et 1 742 022 du cadastre du Québec : autoriser une marge latérale à la ligne 0 (zéro) au lieu de 2,5 mètres et un mode d'implantation contigu au lieu d'isolé (40.08).

Personne ne manifeste le désir d'intervenir.

10.03

Correspondance et dépôt de documents

Aucun document

10.04

Période de questions du public

À 19 h 36 la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes identifiées ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement :

Personnes présentes :

- | | |
|-----------------------|---|
| Elisabeth Plante | Sécurisation de l'intersection de la rue Henri-Gauthier et de l'avenue Christophe-Colomb. |
| Leila Copti | Mesure de protection pour assurer l'intégrité des personnes élues. |
| Catherine Sacchitelle | Déneigement des anciennes pistes cyclables. |
| Alexandre Caron | Qualité des liens cyclables vers l'ouest. |
| Luc Audebrand | Excès de vitesse sur l'avenue Christophe-Colomb près de la rue Fleury. |

Dario Iezoni	Développement de la piste cyclable vers l'est sur la rue Legendre ainsi qu'autour du collège Ahuntsic.
Patrick Goulet	Démolition de la section buanderie du Fort-Lorette.
Jocelyn Duff	Accès aux études et coût des travaux effectués au Fort-Lorette.
Nicolas Ashby	Sécurité de la station de métro Henri-Bourassa.
Héloïse Migneault	Lecture de la lettre « J'aime mon quartier ».
Marie-Anne Perreault	Sécurité routière et marquage aux 5 mètres des intersections près de l'école Atelier.
Antoine Lebrun	Remplacement des arbres publics abattus sur la rue Lighthall.
Gilles Larocque	Liens cyclables du corridor de mobilité durable Henri-Bourassa. Aménagement de l'intersection de la rue Fillion et du boulevard Gouin.
Fernand Doure	Comportement des automobilistes.
Jérôme Laviolette	Ajout de compteurs à vélo.
Antoine Malo	Liens cyclables entre les arrondissements par la rue Meilleur.
Claire Belzil	Retrait des bollards de la piste cyclable, en période hivernale, sur le boulevard Gouin.
Linda Luciano	Marquage aux 5 mètres de l'intersection des rues J.-J.-Gagnier et de Port-Royal. Installation de ralentisseur devant une garderie.
Samuel Millette-Lacombe	Pérennisation du projet de rue-école Saint-Benoît.
Serge Pozzo	Problème de lampadaire sur la rue Saint-Firmin, près de la rue Fleury.
Chantal Lafortune	Zones inondables, cuvettes et parc éponge.
Gregory Lizaire	Inondations et parc éponge.
Philippe Jacques	Augmentation de la criminalité dans l'arrondissement.
Réal Provost	Marquage à l'intersection des rues Saint-Hubert et Marcel-Cadieux.
Mathieu Vinuesa	Projet de piste cyclable autour de l'école Saint-Isaac-Jogues.
Benjamin Dupont	Culture du vélo d'hiver.

Formulaire en ligne :

Alexandra Chabot-Parmar	Interdiction de souffleuses à feuilles.
Maxime Moise	Surveillance policière sur le boulevard Henri-Bourassa, devant l'école Saint-André-Apôtre.
Laura Nero	Réouverture des deux voies sur le boulevard Gouin, à l'ouest du boulevard Pitfield Sud.
Maxime Julien	Nouveau corridor de mobilité durable.
Louis-Philippe Nadeau	Réaménagement du boulevard Gouin Ouest entre le boulevard Toupin et l'autoroute 13.
Nicole Fillion	Soufflage quotidien des feuilles au parc régional de l'Île-de-la-Visitation.
Christine Leduc	Fréquence des collectes du compost et des ordures ménagères.
Richard Williams	Circulation automobile et sécurité dans le district de Saint-Sulpice (Henri-Julien/Legendre).

Cette période de questions prend fin à 22 h 15.

10.05

Période de questions des membres du conseil

Aucune question

10.06

CA24 09 0267

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 novembre 2024.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 novembre 2024, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA24 09 0268

Approuver les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du conseil d'arrondissement tenues le 7 octobre 2024.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

de considérer comme lus et ratifier les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du conseil d'arrondissement tenues le 7 octobre 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08

CA24 09 0269

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Communauté métropolitaine de Montréal pour des services en ingénieries, aux fins de modélisations hydrodynamiques de la Rivière-des-Prairies dans le cadre du volet Aménagements résilients du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) pour une somme maximale de 119 594 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser le directeur du développement du territoire à signer ladite convention.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'approuver un projet de convention par lequel Communauté métropolitaine de Montréal s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en ingénieries, aux fins de modélisations hydrodynamiques de la Rivière-des-Prairies, dans le cadre du volet Aménagements résilients du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) pour une somme maximale de 119 594 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service datée du 24 octobre 2024 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'autoriser le directeur du développement du territoire à signer ladite convention;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 92 % par la ville centrale et à 8 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1243949003

CA24 09 0270

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2024.

Attendu qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4);

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

de prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1245486019

CA24 09 0271

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 3450 \$ à différents organismes, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 3450 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités :

ORGANISMES	MONTANTS
Société d'entraide des femmes Grecques	100 \$
Le Bouclier d'Athéna, services familiaux	100 \$
Guepe, Groupe Uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement	100 \$
Entraide Bois-de-Boulogne	100 \$
Association des Braves d'Ahuntsic inc.	100 \$
Fédération sportive de Salaberry inc.	100 \$
Cartier Émilie	125 \$
Centre d'action Bénévole de Bordeaux-Cartierville	125 \$
Association Musulmane du Canada (pour Centre communautaire Laurentien)	150 \$
Club de Canotage de Cartierville inc.	150 \$
Concertation-Femme	150 \$
Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.)	150 \$
Maison des jeunes de Bordeaux-Cartierville	150 \$
Table de concertation-jeunesse Bordeau-Cartierville	150 \$
Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville	150 \$
Services de soutien à la famille Hay Doun	150 \$
Association des gens d'affaires de Gouin Ouest	200 \$
Association de l'âge d'or "Anagenissis"	200 \$
Club de Bocce l'Acadie	200 \$
Le Festigoût Traiteur	200 \$
Le cercle maronite service et solidarité humaine	200 \$
La Croix de secours Arménienne inc.	200 \$
Union générale sportive arménienne (Homenetmen-Gamk) inc.	200 \$

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1244746009

CA24 09 0272

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics 2025 du Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) / Autoriser le directeur du développement du territoire à signer les documents afférents à ladite demande.

Attendu que l'arrondissement adhère aux objectifs et modalités du Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics du Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER);

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

1. d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics du Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER);
2. de confirmer la participation financière de l'arrondissement d'Ahunsi-Cartierville au projet et d'assumer les frais d'entretien;
3. de confirmer l'engagement de l'arrondissement à réaliser les activités énoncées dans ladite demande d'aide financière;
4. d'autoriser le directeur du développement du territoire à signer les documents afférents à ladite demande;
5. de s'assurer de la conformité du projet aux plans, à la réglementation d'urbanisme ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1245638001

CA24 09 0273

Accepter l'offre du conseil municipal, conformément au premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), pour la prise en charge, par le Service de la culture, du processus d'acquisition des nouvelles oeuvres d'art public de la Collection municipale, pour une période de 3 ans se terminant le 16 septembre 2027.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'accepter l'offre du conseil municipal, conformément au premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), pour la prise en charge, par le Service de la culture, du processus d'acquisition des nouvelles oeuvres d'art public de la Collection municipale, pour une période de 3 ans se terminant le 16 septembre 2027.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1243060029

CA24 09 0274

Modifier la date prévue au calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour le mois de décembre 2024 (réf. 1235051004).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de modifier la date prévue au calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour le mois de décembre 2024 comme suit :

- le mercredi 11 décembre 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1243032005

CA24 09 0275

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant les numéros 2200, boulevard Henri-Bourassa Est et 10695, rue Parthenais, érigé sur les lots 1 742 021 et 1 742 022 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une (1) unité de stationnement exigible dans le cadre du projet de construction du bâtiment - Demande de permis 3003410190.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant les numéros 2200, boulevard Henri-Bourassa Est et 10695, rue Parthenais, érigé sur les lots 1 742 021 et 1 742 022 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une (1) unité de stationnement exigible dans le cadre du projet de construction du bâtiment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1249296002

CA24 09 0276

Abroger l'ordonnance OCA22 062 relative aux exemptions de fournir le nombre d'unités de stationnement requis (réf. 1221066005).

ATTENDU l'annulation de la demande d'opération cadastrale à la suite du non-respect des conditions liées à son autorisation;

ATTENDU QUE l'exemption en matière d'unité de stationnement n'est plus requise;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'abroger l'ordonnance OCA22 062 relative aux exemptions de fournir le nombre d'unités de stationnement requis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1241066013

CA24 09 0277

Accepter la somme de 62 600 \$ que le propriétaire du terrain situé sur la rue Fillion, entre le boulevard Gouin Ouest et la rue Forbes (lot 1 433 409 du cadastre du Québec), doit transmettre à la Ville en vertu du 2e paragraphe de l'article 3 du Règlement 17-055 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'accepter la somme de 62 600 \$ que le propriétaire du terrain situé sur la rue Fillion, entre le boulevard Gouin Ouest et la rue Forbes (lot 1 433 409 du cadastre du Québec), doit transmettre à la Ville en vertu du 2e paragraphe de l'article 3 du Règlement 17-055 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1245252002

CA24 09 0278

Accepter la somme de 62 600 \$ que le propriétaire du terrain situé sur la rue Fillion, entre le boulevard Gouin Ouest et la rue Forbes (lot 1 433 400 du cadastre du Québec), doit transmettre à la Ville en vertu du 2e paragraphe de l'article 3 du Règlement 17-055 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'accepter la somme de 62 600 \$ que le propriétaire du terrain situé sur la rue Fillion, entre le boulevard Gouin Ouest et la rue Forbes (lot 1 433 400 du cadastre du Québec), doit transmettre à la Ville en vertu du 2^e paragraphe de l'article 3 du Règlement 17-055 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1245252003

CA24 09 0279

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser l'usage « débit de boissons alcooliques » pour le bâtiment situé au 80, rue Fleury Ouest - Lot 1 996 874 du cadastre du Québec - Zone 1286.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 242 (contingentement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 996 874 du cadastre du Québec et portant le numéro 80, rue Fleury Ouest, l'usage « débit de boissons alcooliques ».

L'usage autorisé doit faire l'objet de la délivrance d'un certificat d'occupation dûment requis selon la réglementation dans un délai de soixante 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1249570012

CA24 09 0280

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser l'usage « éducation collégiale ou universitaire » (E.4(3)) pour l'immeuble portant les numéros 575 et 577, boulevard Henri-Bourassa Est - Lot 5 839 430 du cadastre du Québec - Zone 1323.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 132.2 (usages autorisés à la grille de zonage) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 5 839 430 du cadastre du Québec et portant les numéros 575 et 577, boulevard Henri-Bourassa Est, l'usage « éducation collégiale ou universitaire » (E.4(3)).

L'usage autorisé doit faire l'objet de la délivrance d'un certificat d'occupation dûment requis selon la réglementation dans un délai de soixante 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1249570014

CA24 09 0281

Accorder une demande de dérogation mineure pour l'immeuble portant les numéros 2200, boulevard Henri-Bourassa Est et 10695, rue Parthenais, érigé sur les lots 1 742 021 et 1 742 022 du cadastre du Québec, autorisant une marge latérale à la ligne 0 (zéro) au lieu de 2,5 mètres et un mode d'implantation contigu au lieu d'isolé - Demande de permis 3003432002.

Considérant la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant les numéros 2200, boulevard Henri-Bourassa Est et 10695, rue Parthenais, érigé sur les lots 1 742 021 et 1 742 022 du cadastre du Québec, visant à autoriser une marge latérale à la ligne 0 (zéro) au lieu de 2,5 mètres et un mode d'implantation contigu au lieu d'isolé;

Considérant que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure autorisant, pour l'immeuble portant les numéros 2200, boulevard Henri-Bourassa Est et 10695, rue Parthenais, érigé sur les lots 1 742 021 et 1 742 022 du cadastre du Québec, une marge latérale à la ligne 0 (zéro) au lieu de 2,5 mètres et un mode d'implantation contigu au lieu d'isolé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1249296001

CA24 09 0282

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant la création d'un nouveau secteur de densité 01-26, afin de reconnaître et de permettre des hauteurs de bâtiment de 4 étages pour les immeubles institutionnels ayant front sur la rue Saint-Hubert entre les rues Émile-Journault et de Louvain.

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant la création d'un nouveau secteur de densité 01-26, afin de reconnaître et de permettre des hauteurs de bâtiment de 4 étages pour les immeubles institutionnels ayant front sur la rue Saint-Hubert entre les rues Émile-Journault et de Louvain;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant la création d'un nouveau secteur de densité 01-26, afin de reconnaître et de permettre des hauteurs de bâtiment de 4 étages pour les immeubles institutionnels ayant front sur la rue Saint-Hubert entre les rues Émile-Journault et de Louvain;

de soumettre ce projet de règlement à une assemblée publique de consultation, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1249570018

CA24 09 0283

Adopter le règlement autorisant un emprunt de 7 021 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière, pour les années 2025, 2026 et 2027.

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 7 octobre 2024;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 7 octobre 2024;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis son dépôt;

Considérant que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 7 021 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière, pour les années 2025, 2026 et 2027.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1245486014

CA24 09 0284

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 4 610 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs, pour les années 2026 et 2027.

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 7 octobre 2024;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 7 octobre 2024;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis son dépôt;

Considérant que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 4 610 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs, pour les années 2026 et 2027.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1245486016

CA24 09 0285

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 4 608 000 \$ pour les travaux d'aménagement et de réaménagement dans le cadre de la réalisation du programme de protection de bâtiments, pour les années 2026 et 2027.

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 7 octobre 2024;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 7 octobre 2024;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis son dépôt;

Considérant que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 4 608 000 \$ pour les travaux d'aménagement et de réaménagement dans le cadre de la réalisation du programme de protection de bâtiments, pour les années 2026 et 2027.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1245486013

CA24 09 0286

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain, pour les années 2026 et 2027.

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 7 octobre 2024;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 7 octobre 2024;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis son dépôt;

Considérant que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain, pour les années 2026 et 2027.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.13 1245486015

CA24 09 0287

Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement sur la taxe relative aux services (Exercice financier 2025).

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription, pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du projet de règlement intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (Exercice financier 2025) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.14 1243247001

CA24 09 0288

Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 et imposant une cotisation.

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription, pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du projet de règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 et imposant une cotisation », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.15 1241388007

CA24 09 0289

Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 et imposant une cotisation.

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription, pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du projet de règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 et imposant une cotisation », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.16 1241388008

CA24 09 0290

Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 et imposant une cotisation.

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription, pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du projet de règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 et imposant une cotisation », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.17 1249715003

CA24 09 0291

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance afin d'installer une signalisation d'arrêt à l'intersection du boulevard Crémazie Ouest et de l'avenue du Parc ainsi que des rues de Port-Royal Ouest et Tolhurst.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance afin d'installer une signalisation d'arrêt à l'intersection du boulevard Crémazie Ouest et de l'avenue du Parc ainsi que des rues de Port-Royal Ouest et Tolhurst.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.18 1245510003

CA24 09 0292

Demander au conseil municipal d'adopter un Règlement autorisant la transformation et l'occupation de bâtiments à des fins de lieu de retour pour contenants consignés sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

de demander au conseil municipal d'adopter un Règlement autorisant la transformation et l'occupation de bâtiments à des fins de lieu de retour pour contenants consignés sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.19 1248373010

CA24 09 0293

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser l'unification des bâtiments situés au 1649, rue Fleury Est et 10310, rue Taché pour en faire un seul bâtiment résidentiel de 3 étages - Lots 2 495 515 et 2 495 454 du cadastre du Québec - Zones 1386 et 1406.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 12.1 (nombre d'étages maximal), 12.3 (hauteur en mètres maximale) et 132.2 (usages autorisés) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour les emplacements identifiés comme étant les lots 2 495 515 et 2 495 454 du cadastre du Québec et portant respectivement les numéros 1649, rue Fleury Est et 10310, rue Taché, l'autorisation d'unifier et d'agrandir les bâtiments, aux conditions suivantes :

- une cour anglaise donnant directement accès à un logement n'est pas autorisée;
- les accès pour personnes à mobilité réduite devront respecter les normes en vigueur, tout en minimisant l'impact sur le verdissement des cours;
- les toits des nouveaux volumes devront être plats;
- l'implantation, la volumétrie et la hauteur du bâtiment doivent être substantiellement conformes aux indications et plans de l'annexe A;
- l'aspect architectural et l'aménagement paysager devront être évalués en PIIA.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les soixante (60) mois suivants son entrée en vigueur. Si ces délais ne sont pas respectés, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Les travaux sont assujettis au plan d'implantation et d'intégration architecturale suivant :

« PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

TRAVAUX VISÉS

1. Préalablement à la délivrance d'un permis ou d'un certificat, les travaux de construction, d'agrandissement ou de transformation d'un bâtiment ainsi que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs doivent être approuvés conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

OBJECTIFS ET CRITÈRES

2. En plus des objectifs et des critères prévus par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), les travaux visés à l'article 1 doivent être évalués en fonction des objectifs et des critères suivants :

1° objectif visant l'intégration harmonieuse du projet au tissu urbain existant tout en étant de facture contemporaine.

À cette fin, les critères d'évaluation suivants s'appliquent :

- la composition des façades d'un bâtiment doit être variée, que ce soit par son parement ou la modulation de ses ouvertures et de ses saillies, afin de contribuer à créer un environnement ouvert et dynamique;

- la forme et la taille des fenêtres doivent être harmonisées à l'ensemble du bâtiment, tout en permettant de distinguer les espaces de vie;
- les matériaux de revêtement d'un bâtiment doivent être durables, de qualité et faciles d'entretien.

2° objectif visant à favoriser la création d'un environnement verdoyant, attrayant et sécuritaire pour le piéton.

À cette fin, les critères d'évaluation suivant s'appliquent :

- l'aménagement des espaces extérieurs doit contribuer à l'unité du projet par le traitement des accès aux bâtiments et l'aménagement des cours;
- l'aménagement doit permettre la mise en valeur et l'intégration du bâtiment dans son milieu. »

ANNEXE A

Plans numérotés A100, A101, A102, A103, A104, A200, A201 et A202, préparés par Stéphane Lessard, architecte, et estampillés par la Direction du développement du territoire le 23 octobre 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.20 1248373008

CA24 09 0294

Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2025.

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription, pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2025 », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.21 1245486018

CA24 09 0295

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement autorisant l'occupation, aux fins de garderie ou de centre de la petite enfance, du bâtiment situé aux 7405 à 7415, boulevard Gouin Ouest, en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ, c. S-4.1.1) - Lot 5 331 885 du cadastre du Québec - Zone 1022.

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription, pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ, c. S-4.1.1), du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation, aux fins de garderie ou de centre de la petite enfance, du bâtiment situé aux 7405 à 7415, boulevard Gouin Ouest sur le lot 5 331 885 du cadastre du Québec – Zone 1022 », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.22 1241066014

CA24 09 0296

Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2025 / Modifier le lieu où se tiendront les séances des mois de mars, juin et septembre.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2025, lequel est joint au dossier de la présente résolution;

de modifier le lieu où se tiendront les séances des mois de mars, juin et septembre en désignant les endroits suivants :

- Centre culturel et communautaire de Cartierville - salle Charles-Daudelin, situé au 12225, rue Grenet, 1^{er} étage, pour la tenue des séances du 10 mars et 2 septembre;
- Maison de la culture d'Ahuntsic - salle de spectacle, située au 10300, rue Lajeunesse, 1^{er} étage, pour la tenue de la séance du 2 juin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.23 1243032004

CA24 09 0297

Désigner la conseillère Nathalie Goulet à titre de mairesse suppléante de l'arrondissement pour la période commençant le 1^{er} janvier 2025 et allant jusqu'à l'assermentation des nouveaux membres du conseil d'arrondissement.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

de désigner la conseillère Nathalie Goulet à titre de mairesse suppléante de l'arrondissement pour la période commençant le 1^{er} janvier 2025 et allant jusqu'à l'assermentation des nouveaux membres du conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1243032003

CA24 09 0298

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 septembre 2024.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 septembre 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

60.01 1249570016

Affaires nouvelles

Aucun dossier

70.01

Levée de la séance

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du 11 novembre 2024 est levée à 22 h 27.

70.02

Émilie Thuillier (S)

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement